

FCP GENERAL DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 27 Février 2013 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP GENERAL DYNAMIQUE» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 146.687, un actif net de D : 138.582 et un déficit de D : 12.436 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP GENERAL DYNAMIQUE» comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP GENERAL DYNAMIQUE», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités et les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice, 24,41% du total des actifs du fonds, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Vérifications et informations spécifiques

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 30 Mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	110 876,280
Actions et droits rattachés		90 482,175
Obligations et valeurs assimilées		13 654,251
Titres des Organismes de Placement Collectif		6 739,854
Placements monétaires et disponibilités		35 810,602
Disponibilités		35 810,602
TOTAL ACTIF		146 686,882
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	5	6 066,404
Autres créditeurs divers	6	2 038,945
TOTAL PASSIF		8 105,349
ACTIF NET		
Capital	10	143 233,464
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice		(4 651,931)
ACTIF NET		138 581,533
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		146 686,882

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Du 10 Septembre2013 au 31 Décembre 2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	7	8 126,186
Dividendes		6 045,546
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 080,640
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		8 126,186
Charges de gestion des placements	8	(10 192,068)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(2 065,882)
Autres charges	9	(2 508,585)
Autres produits		53,200
RESULTAT D'EXPLOITATION		(4 521,267)
Régularisation du résultat d'exploitation		(130,664)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(4 651,931)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		130,664
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(13 540,491)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		6 902,507
Frais de négociation de titres		(1 276,628)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(12 435,879)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

Du 10 Septembre 2013

au 31 Décembre 2014

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>(12 435,879)</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation	(4 521,267)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(13 540,491)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	6 902,507
Frais de négociation de titres	(1 276,628)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>51 017,412</u>
Souscriptions	
- Capital	99 160,000
- Régularisation des sommes non distribuables	560,267
- Régularisation des sommes distribuables	(701,931)
Rachats	
- Capital	(50 360,000)
- Régularisation des sommes non distribuables	1 359,296
- Régularisation des sommes distribuables	571,267
- Droits de sortie	428,513
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>38 581,533</u>
ACTIF NET	
En début d'exercice (capital initial)	100 000,000
En fin d'exercice	138 581,533
NOMBRE DE PARTS	
En début d'exercice	10 000
En fin d'exercice	14 880
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>9,313</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>(6,87%)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP GENERAL DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 10 Septembre 2013 à l'initiative de la « Compagnie Générale d'Investissement » et l'«ATB » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 13 Septembre 2012.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10.000 parts de D : 10 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP GENERAL DYNAMIQUE » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'ATB. Le gestionnaire étant la « Compagnie Générale d'Investissement ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2014, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Exceptionnellement, le premier exercice du fonds s'étend du 10 Septembre 2013 au 31 Décembre 2014.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2014 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2014 à D : 110.876,280 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif net
Actions & droits rattachés		104 033,153	90 482,175	65,29%
AMEN BANK	500	13 722,000	13 012,000	9,39%
ASSAD	1 603	12 339,553	12 844,839	9,27%
CARTHAGE CEMENT	5 110	17 688,300	12 401,970	8,95%
MONOPRIX	597	14 508,180	13 094,598	9,45%
SOTIPAPIER	2 603	18 658,000	12 848,408	9,27%
SOTRAPIL	1 510	13 628,853	13 369,540	9,65%
TPR	2 990	13 488,267	12 910,820	9,32%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		13 600,000	13 654,251	9,85%
<u>Obligations des sociétés</u>		13 600,000	13 654,251	9,85%
CIL 2013/1-TF	170	13 600,000	13 654,251	9,85%
Titres des Organismes de Placement Collectif		6 729,367	6 739,854	4,86%
GO SICAV	66	6 729,367	6 739,854	4,86%
TOTAL		124 362,520	110 876,280	80,01%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			75,59%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :					
	<u>Coût</u>	<u>intérêts courus</u>	<u>Plus (moins)</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus (moins)</u>
	<u>d'acquisition</u>	<u>nets</u>	<u>values latentes</u>	<u>au 31 décembre</u>	<u>values réalisées</u>
<u>Soldes du départ</u>	-	-	-	-	-
Acquisitions de l'exercice					
Actions cotés	171 931,988			171 931,988	
Obligations	38 996,550			38 996,550	
Titres OPCVM	214 978,740			214 978,740	
Cessions de l'exercice					
Actions cotés	(67 898,835)			(67 898,835)	5 812,673
Titres OPCVM	(208 249,373)			(208 249,373)	328,384
Obligations	(25 396,550)			(25 396,550)	761,450
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuilles titres			(13 540,491)	(13 540,491)	
Variations des intérêts courus		54,251		54,251	
<u>Soldes au 31 décembre 2014</u>	<u>124 362,520</u>	<u>54,251</u>	<u>(13 540,491)</u>	<u>110 876,280</u>	<u>6 902,507</u>

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à D : 6.066,404 et s'analyse comme suit :

Rémunération du gestionnaire	166,404
Rémunération du dépositaire	5 900,000
Total	<u>6 066,404</u>

Note 6 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2014 à D : 2.038,945 et s'analyse comme suit :

Rémunération du commissaire aux comptes	2 000,200
Redevance du CMF	13,865
Etat, retenue à la source	24,880
Total	<u>2 038,945</u>

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 à D : 8.126,186 et se détaille comme suit :

	2014
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	
- intérêts des obligations	2 080,640
<u>Dividendes</u>	
-Actions cotées	3 956,760
-Titres OPCVM	2 088,786
TOTAL	8 126,186

Note 8 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 à D : 10.192,068 et se détaille comme suit :

Rémunération du gestionnaire	2 817,068
Rémunération du dépositaire	7 375,000
Total	<u>10 192,068</u>

Note 9 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent à D : 2.508,585 pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit:

Redevance CMF	234,730
Honoraires commissaire aux comptes	2 000,200
Services bancaires	34,773
Autres	238,882
Total	<u>2 508,585</u>

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014, se détaillent ainsi :

Capital initial

Montant	100 000,000
Nombre de parts émises	10 000
Nombre de copropriétaires	3

Souscriptions réalisées

Montant	99 160,000
Nombre de parts émises	9 916
Nombre de copropriétaires nouveaux	39

Rachats effectués

Montant	(50 360,000)
Nombre de parts rachetées	(5 036)
Nombre de copropriétaires sortants	(10)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(13 540,491)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6 902,507
Régularisation des sommes non distribuables	1 919,563
Droits de sortie	428,513
Frais de négociations de titres	(1 276,628)

Capital au 31-12-2014

Montant	143 233,464
Nombre de parts	14 880
Nombre de copropriétaires	32

Note 11 : Autres informations

11.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2014</u>
Revenus des placements	0,546
Charges de gestion des placements	(0,685)
Revenus net des placements	(0,139)
Autres charges	(0,169)
Résultat d'exploitation (1)	(0,304)
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,009)
Sommes distribuables de l'exercice	(0,313)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,910)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,464
Frais de négociation de titres	(0,086)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(0,532)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(0,836)
Droit de Sortie (3)	0,029
Résultat non distribuable de l'exercice (2) + (3)	(0,503)
Régularisation du résultat non distribuable	0,129
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,374)
Valeur liquidative	9,313
Ratios de gestion des placements	
Charges de gestion des placements / actif net moyen	7,09%
Autres charges / actif net moyen	1,75%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(3,24%)

11.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Général Dynamique" est confiée à la "Compagnie Générale d'Investissement" "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit:

- Une rémunération en hors taxes de 1,2% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien

- Une commission de surperformance si "FCP Général Dynamique " réalise un rendement supérieur à un taux de rendement minimal exigé égal au taux du marché monétaire (TMM) moyen des douze derniers mois publié par la Banque Centrale de Tunisie, majoré de 2%. Cette commission, qui est de 10% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et le taux de rendement minimal exigé.

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 5.000 dinars HT .